

PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du Conseil d'administration du 28 avril 2015

Les membres du Conseil d'Administration (CA) de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis le mardi 28 avril 2015 à 14h00, en salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie A

1. Désignation des grands électeurs en vue de l'élection des représentants au conseil d'administration de la COMUE

Partie B

1. Conventions.
2. Questions financières.

Partie C

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des Professeurs :

Caroline CHAMARD-HEIM – Jacques COMBY – Pierre SERVET – Edouard TREPPOZ.

Collège B des Autres enseignants :

Alain ASQUIN – Sylvain CORNIC – Jean-Philippe PIERRON – Jérôme RIVE.

Collège des IATSS :

François BONICALZI – Michel GUETAT.

Collège des étudiants :

Michel ESCRIGNAC.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège des enseignants :

Christine FERRARI-BREEUR par Sylvain CORNIC – Denis JAMET par Alain ASQUIN.

Collège des IATSS :

Yann BERGHEAUD par François BONICALZI.

Collège des personnalités extérieures :

Anne BRUGNERA par Jacques COMBY – François GUILLEMIN et Hélène MARTINI par Pierre SERVET.

Collège des étudiants :

Michaël NECHACHBY et Igor MANFREDI par Michel ESCRIGNAC.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Marie LEDENTU, Doyen de la faculté des lettres et civilisations – Marie CHATOT, représentante de la Rectrice de l'académie de Lyon – Stéphane BERTHOMIEU, agent comptable – Katarina VIDOVIC-RAVIT, directrice des affaires financières.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Mathieu SOUCHER et Antoine ESPAZA, service des affaires juridiques et générales.

Le président COMBY ouvre la séance à 14h15

Informations diverses

M. COMBY annonce que le ministère va prélever trois millions d'euros sur le fonds de roulement de l'université. Il explique que le prélèvement aurait pu être de neuf millions d'euros et qu'en valeur relative l'université Jean Moulin Lyon 3 (l'UJML3) est l'une des moins ponctionnée (par exemple Grenoble II doit verser huit millions d'euros). Le président souligne que l'établissement est déjà sous doté en postes et en moyens, ce prélèvement est donc une mauvaise nouvelle supplémentaire. Un prélèvement de six millions d'euros au titre de l'investissement figurait dans le projet de budget prévisionnel, il n'a pas été pris en compte dans le calcul opéré par le ministère.

Il rappelle qu'il s'est opposé fermement à cette mesure, y compris auprès des plus hautes autorités de l'État. Il critique l'opération en ce qu'elle envoie un signal négatif aux bons gestionnaires, à ceux qui sont économes des deniers publics. Il estime illogique de combler un déficit structurel par une mesure ponctuelle. Il réfute l'idée que le fonds de roulement serait utiliser pour thésauriser, il préfère d'ailleurs l'appeler « fonds d'investissement ».

Il annonce que l'équipe présidentielle va, malgré tout, maintenir la politique de développement de l'université et continuer les démarches pour trouver de nouvelles ressources. Selon lui, l'université n'est pas à la merci de l'entreprise, ces deux entités sont partenaires. Les partenariats n'empêchent pas l'UJML3 d'obtenir de très bons résultats académiques, par exemple aux concours d'enseignement.

M. TREPPOZ approuve, il estime que le combat est légitime et que le conseil soutient le président. Il ajoute qu'il faut expliquer aux personnels que l'argent pris à l'université n'est pas de l'argent thésaurisé ou inutilisé.

M. COMBY estime que les personnes doivent avoir une connaissance minimale du fonctionnement de la comptabilité publique pour se prononcer sur cette question. Cet argent n'est pas utilisé pour les primes, mais uniquement pour le fonctionnement de l'université (travaux d'entretien et de maintenance). Ce fonds est également indispensable pour l'investissement et notamment l'immobilier ou l'informatique. Il pense qu'il faut réfléchir aux sommes qui ne sont pas dépensées et reviennent dans le fonds en fin de budget. Il préfère que le conseil d'administration adopte une délibération budgétaire modificative en cours d'exercice pour réaffecter ces sommes à d'autres postes ou à l'investissement. Le service d'audit qui a été créé permettra de repérer ces problèmes et de proposer des solutions.

M. BONICALZI rappelle que lors du CA exceptionnel qui a décidé la consignation d'une partie du fonds de roulement, le conseil avait également décidé qu'il y ait une communication dans la presse sur la fonction d'un fonds de roulement. Il veut savoir où en est la consignation et la communication sur le fonds de roulement.

M. COMBY précise que pour l'instant la décision du ministère sur le prélèvement n'a été annoncée que par message électronique, et non par des moyens officiels. Il explique qu'il a déjà répondu à six journalistes et bientôt un septième. Il va continuer sa communication par voie de presse, car l'université est dans l'incertitude en ce qui concerne l'année prochaine. Il se demande si cette baisse de la dotation va se perpétuer.

M. BONICALZI regrette que les réactions de la conférence des présidents d'université (CPU) restent modérées par rapport à l'enjeu.

M. COMBY signale qu'il y a eu une réaction virulente de Gérard BLANCHARD (membre du bureau de la CPU). Ce dernier estime que ce n'est pas 200, mais bientôt 400 millions d'euros qui vont manquer.

M. SERVET ajoute que le président de la CPU a condamné explicitement la démarche du ministère à la radio.

M. BONICALZI estime que la position de la CPU est plus visible sur d'autres sujets, la parité par exemple.

M. COMBY explique qu'à la CPU tout le monde s'exprime en séance plénière et qu'il y a eu des débats houleux car tous les membres n'ont pas la même position.

A1 : Désignation des grands électeurs en vue de l'élection des représentants au conseil d'administration de la COMUE

M. SERVET rappelle que l'information a été faite au fur et à mesure sur ce point. Lors du dernier conseil, des décisions ont été prises sur la composition du conseil académique et ses modalités d'élections. Il convient désormais de procéder à l'élection des grands électeurs pour chaque collège du conseil d'administration. Il redonne le nombre de représentants pour chacun des quatre collèges.

Le vote se fera par collège. Il donne la liste des candidatures déclarées pour chacun des collèges. La délibération prévoit que les éventuelles égalités seront départagées par tirage au sort.

M. COMBY ajoute qu'il est très important qu'il y ait suffisamment de candidats pour les grands électeurs. Le manque de candidats explique pourquoi des membres de l'équipe présidentielle sont candidats contrairement à ce qui avait été annoncé. Il estime qu'avoir moins de grands électeurs qu'autorisé serait un signal négatif envoyé à la COMUE.

M. SERVET explique que le vote se fait à bulletin secret. Chaque électeur a droit, au maximum, à une procuration d'un autre membre de son collège. Chaque électeur peut voter pour un nombre de noms égal au plus au nombre de grands électeurs attribués à son collège.

Il est procédé au vote à l'urne. Les résultats sont les suivants :

- Grands électeurs Catégorie 4 :
 - o (A) 3 membres représentant les professeurs des universités et personnels assimilés :
 - **Édouard TREPPOZ**/ nombre de suffrage : 5
 - **Denis JAMET**/ nombre de suffrage : 5
 - **Caroline CHAMARD-HEIM**/ nombre de suffrage : 5
 - o (B) 3 membres représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés :
 - **Christine FERRARI-BREEUR**/ nombre de suffrage : 5
 - **Alain ASQUIN**/ nombre de suffrage : 5
 - **Jérôme RIVE**/ nombre de suffrage : 5
- Grands électeurs Catégorie 5 :
 - o 2 représentants des autres personnels (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniques, personnels sociaux et de santé : BIATSS) :
 - **Yann BERGHEAUD**/ nombre de suffrage : 3
 - **François BONICALZI**/ nombre de suffrage : 2
- Grands électeurs Catégorie 6 :
 - o 4 représentants des usagers élus par et parmi les usagers titulaires :
 - **Camille TASTE**/ nombre de suffrage : 2
 - **Michel ESCRIGNAC**/ nombre de suffrage : 2
 - **Michaël NECHACHBY**/ nombre de suffrage : 2
 - **Igor MANFREDI**/ nombre de suffrage : 2

B1 Conventions

M. SERVET signale qu'aucun point particulier n'est remonté sur la partie B. Il propose donc de passer au vote en bloc des conventions.

Le CA approuve à l'unanimité les conventions par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

B2 Questions financières

Mme CHAMARD demande si le montant des droits d'inscription des étudiants en contrat professionnel sera abordé en CA.

M. SERVET explique que la question sera abordée lors de la commission formation et vie universitaire (CFVU) du conseil académique et sera soumise au vote lors du prochain CA.

Mme CHAMARD signale que la question concerne surtout l'IUT et l'IAE. Les étudiants en contrat de professionnalisation sont désormais exemptés nationalement de droits d'inscription ce qui représente une perte financière.

M. ASQUIN aborde la question du renouvellement du siège de la personnalité extérieure issue des partenaires économiques. Il propose la candidature de M. Jean BAUGIN qui est dirigeant de LDK – une société de services en ingénierie informatique. Il s'agit d'une entreprise lyonnaise ancrée localement. M. BAUGIN est également membre du bureau de la chambre de commerce et trésorier de cette institution. Son entreprise compte plus de 1000 salariés, mais privilégie l'emploi en France à l'encontre de la logique dominante de délocalisation. Il annonce que cette candidature sera soumise au vote lors du prochain conseil.

M. SERVET veut savoir quand se tiendra l'élection du CA de la COMUE. Celle du président de la COMUE aura lieu en juillet, en toute logique l'élection du CA devra avoir lieu avant.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 15h00.

**Pour le président de l'université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration**

Pierre SERVET